

« Le minimalisme ne se réduit pas à un style. Il découle de la nécessité et des ressources limitées »

Le célèbre architecte japonais Shigeru Ban signe la première tour résidentielle en bois de Belgique grâce au projet BAN à Anvers. A cette occasion, il revient sur sa vision de l'architecture durable, humaine et ouverte au dialogue entre cultures.

ENTRETIEN CHELSEA KINZUNGA

Le 18 décembre 2025, la première tour résidentielle en bois de Belgique a atteint sa hauteur finale dans le quartier durable de Nieuw Zuid à Anvers. Conçue par l'architecte japonais Shigeru Ban en collaboration avec le Bureau Bouwtechniek, elle se distingue par sa façade en bois et son alliance de matériaux chaleureux, visant à la fois un cadre fonctionnel et agréable. L'occasion pour *Le Soir* de rencontrer Shigeru Ban, né en 1957 à Tokyo, diplômé de l'Université de Tokyo puis de la Cooper Union à New York. Lauréat du prix Pritzker en 2014, il est connu pour ses bâtiments emblématiques et ses solutions d'urgence en carton ou en bois. Défenseur de l'architecture durable et humaniste, Ban allie minimalisme, fonctionnalité et sensibilité culturelle, plaçant toujours l'humain au cœur de ses projets.

L'architecture peut-elle être vue comme un rituel culturel ?

Peut-être, mais pas de façon formelle. L'architecture implique de nombreuses personnes, étapes et moments partagés. Il y a un rythme, un processus répétitif et attentif qui rapproche les gens dans le temps. Ce n'est pas quelque chose de spectaculaire, mais plutôt quelque chose de répétitif, de minutieux. En ce sens, cela peut s'apparenter à un rituel, quelque chose qui relie les gens à travers le temps et l'espace.

Le bois est au cœur de votre travail. Que permet-il d'exprimer que d'autres matériaux n'offrent pas ?

Je n'y pense pas comme une signature. Je l'utilise parce que cela a du sens. Le bois a une qualité humaine. On peut le toucher, le sentir, le ressentir. Il crée une atmosphère différente. Il ne s'agit pas d'expression mais d'ex-

Conçue par l'architecte japonais Shigeru Ban, cette tour se distingue par sa façade en bois et son alliance de matériaux chaleureux. © DR



périence, de la façon dont les gens vivent avec ce matériau au quotidien. Il crée une atmosphère différente. De plus, il peut stocker du carbone, être préfabriqué, réduire les déchets. Si c'est adapté au contexte climatique, c'est un bon choix, mais il ne faut pas en faire une obligation ou un slogan.

Nieuw Zuid et Anvers ont-ils influencé votre projet ?

Nieuw Zuid est déjà structuré dans un cadre très solide. Le paysage, le plan urbain, tout est très clair. Je ne voulais pas ajouter un autre objet. Le projet devait s'intégrer dans cette structure, s'ouvrir vers le jardin, vers la lumière et l'air. Anvers a une forte présence, mais aussi de l'espace, et c'était important pour le projet. L'architecture ne remplace pas la nature, mais crée des conditions : vues, jardins, terrasses, lumière, air. Des gestes simples, quotidiens, essentiels pour le contact avec la nature.

Ce projet est-il un modèle pour d'autres villes européennes ?

Je ne raisonne pas vraiment en termes de modèles. Chaque lieu est différent. Certaines idées peuvent voyager, comme les jardins d'hiver, la préfabrication ou les dalles hybrides en CLT, mais elles doivent toujours

être adaptées. Sinon, cela devient de la répétition, et ce n'est pas pertinent.

La fascination mondiale pour l'esthétique japonaise vous surprend-elle ?

Je comprends l'intérêt, mais parfois c'est très superficiel. Le minimalisme ne se réduit pas à un style. Il découle de la nécessité et des ressources limitées. Si les gens se contentent de copier l'image, ils passent à côté de l'essentiel. Il y a toujours quelque chose qui se perd, mais quelque chose de nouveau peut apparaître. Le problème survient lorsque les concepts sont utilisés sans être compris. L'adaptation est possible, mais elle exige de l'humilité et du temps. Personnellement, je n'essaie pas d'exporter le Japon. Je travaille avec le lieu, avec des partenaires locaux, avec les règles locales. Mon par-



Les villes européennes doivent ralentir. Construire moins, mais mieux. Penser davantage à la réutilisation des matériaux, à la durabilité

”

m'influence naturellement, mais je ne veux pas que cela se voie dans mon style. Cela doit rester subtil et au second plan.

Vous êtes connu pour avoir conçu à la fois des bâtiments emblématiques et des abris d'urgence. Abordez-vous ces deux échelles architecturales différemment ?

L'échelle est différente, mais la réflexion est similaire. Il s'agit toujours des personnes, des besoins, de l'efficacité. Dans les projets d'urgence, vous n'avez ni temps ni budget, vous devez donc être très clair, précis et efficace. J'essaie de conserver cette clarté également dans les projets de plus grande envergure. Est-ce que les architectes d'aujourd'hui devraient s'impliquer davantage dans les questions sociales et humanitaires ? Je pense qu'ils doivent être conscients de leur responsabilité. Tout le monde n'est pas obligé de faire du travail humanitaire, mais chacun doit réfléchir aux personnes pour qui il construit et le but de ses constructions.

La Belgique possède une forte identité architecturale et une longue tradition artisanale. Qu'est-ce qui vous marque le plus lorsque vous travaillez dans ce pays ?

Ici, il existe une forte culture du travail bien fait. L'artisanat, le souci du détail. Il y a aussi une grande ouverture au dialogue. Les gens sont sérieux, mais pas rigides. C'est important.

A l'avenir, quels changements les villes européennes doivent apporter à leur manière de construire et d'habiter l'espace ?

Les villes européennes doivent ralentir. Construire moins, mais mieux. Penser davantage à la réutilisation des matériaux, à la durabilité. Et aussi à la vie quotidienne, pas seulement à la performance ou à l'image. C'est ce qui fait d'un bâtiment une réussite : quand les gens s'y sentent bien sans remarquer l'architecture. Quand le bâtiment vieillit bien et s'intègre à la vie quotidienne. C'est suffisant pour moi.

LES NOUVEAUTÉS POUR 2026 DANS LE SECTEUR IMMOBILIER

Un avantage fiscal supprimé pour les résidences secondaires

Quiconque rembourse un prêt pour un logement qui n'est pas sa résidence principale ne peut plus, à partir de la déclaration fiscale de 2026, bénéficier de la déduction fédérale des intérêts.

Cette mesure figurait dans l'accord de gouvernement et est donc désormais d'application pour cette nouvelle année.

Depuis 2024, les contribuables ne pouvaient déjà plus bénéficier de l'avantage fiscal pour les nouveaux prêts immobiliers

ne concernant pas leur résidence principale, mais l'Arizona a également décidé de supprimer cet avantage pour les prêts contractés avant fin 2023. Ces dernières années, les Régions ont déjà mis fin à la réduction d'impôt pour la première habitation. En revanche, une réduction d'impôt restait possible pour la seconde habitation. Après la sixième réforme de l'Etat, cette compétence était en effet restée fédérale.

BELGA

De nouvelles normes pour les logements bruxellois

En ce début d'année, de nouvelles normes minimales de qualité pour les logements entrent en vigueur à Bruxelles. Ces dernières s'appliquent aux biens mis en location tant par des bailleurs privés que publics. Parmi ces mesures, citons l'obligation pour un logement décent d'être équipé d'une baignoire ou d'une douche ou l'interdiction des appareils à gaz de type B dans les chambres. D'autres mesures sont également désormais obligatoires pour ces habitations comme le fait d'être équipées d'une sonnette et d'une boîte aux lettres individuelle en bon état et pouvant être fermée à clé, la présence de garde-corps pour éviter les risques de chute ou encore l'accès à au moins deux points de puisage d'eau chaude et d'eau froide. En matière de superficie, les habitations doivent présenter une superficie

nette d'au moins 18 m² pour une personne seule. Pour chaque habitant supplémentaire, la surface réglementaire minimale augmente de 10 m². Une exception est prévue pour les logements étudiants pour lesquels une superficie de 12 m² suffit. Précisons que pour les logements collectifs, une douche, une baignoire ou une toilette ne peuvent être partagées que par six personnes au maximum. En outre, la nouvelle réglementation précise que le bailleur est lui-même responsable de toute l'installation de chauffage et de production d'eau chaude dans le logement mis en location. Sur son site web, la Région de Bruxelles-Capitale précise que le bailleur devait, si nécessaire, effectuer les travaux nécessaires avant le début de l'année 2026.

H.DN.

La Wallonie limite l'usage de certaines chaudières

Depuis le 1^{er} janvier, il n'est plus permis d'installer des chaudières au mazout ou au charbon dans les nouveaux bâtiments en Wallonie, qu'ils soient résidentiels ou non. Cette mesure s'inscrit dans un calendrier visant à la suppression progressive des chaudières au mazout. Une étape suivante est prévue début 2027. A partir de ce moment-là, il ne sera plus permis d'installer des chaudières au mazout ou au charbon lors de rénovations lourdes. L'installation ou le remplacement de telles chaudières sera également interdit lorsqu'un raccordement au gaz naturel est disponible. A partir de janvier 2031, l'interdiction de remplacement s'appliquera à tous les bâtiments. Quatre ménages sur dix en Wallonie se chauffent au mazout. BELGA